Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_022-DE

Délibération n° 2026.022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_022-DE

Fougères Agglomération **2026.022**

2026.022 - Promotion Territoriale – Randonnée – Validation de sentiers en boucle reconnus d'intérêt communautaire

La proposition d'une offre de randonnées de qualité, répondant aux attentes actuelles des pratiquants, constitue un enjeu important pour la promotion et la fréquentation du territoire de Fougères Agglomération.

Afin d'actualiser et développer cette offre de randonnée de qualité, le Conseil d'Agglomération a approuvé par délibération n°2022.077 du 23 mai 2022, la signature d'une convention de partenariat entre Fougères Agglomération et la Société Publique Locale Destination Fougères.

Conformément aux termes de cette convention, un accompagnement auprès des communes volontaires est proposé sur la période 2023 à 2025, afin d'actualiser et/ou de structurer une offre de randonnée en boucle de qualité.

Pour l'année 2025, l'accompagnement mené auprès de 2 communes a pu être finalisé. Sur ces 2 communes, 4 circuits pédestres en boucle (ci-annexés) répondent aux critères de qualité définis dans la convention, et peuvent donc être reconnus comme « d'intérêt communautaire » :

- Louvigné-du-Désert : circuit Saint-Guillaume
- Louvigné-du-Désert : circuit de la Morinais
- Louvigné-du-Désert : circuit de Monthorin
- Luitré-Dompierre : circuit du chevalier Roland

Ces circuits d'intérêt communautaire pourront donc bénéficier d'un renouvellement du balisage (mât de départ, fléchage directionnel, balisage) et des outils de promotion (rando fiches, promotion web…).

Vu l'avis de la commission « Promotion Territoriale » en date du 12 novembre 2025,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les 4 circuits en boucle ci-annexés et de les reconnaître comme « d'intérêt communautaire » ;
- **D'APPROUVER** le renouvellement du balisage et des outils de promotion sur ces 4 circuits en boucle ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU